

Services - 308626-2018

17/07/2018 S135 -- Services -- Avis de marché -- Procédure concurrentielle avec négociation

I. II. III. IV. VI.

France-Strasbourg: Services d'architecte pour les bâtiments

2018/S 135-308626

Avis de marché

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom et adresses

SERS

10 rue Oberlin — BP 50011

Strasbourg Cedex

67080

France

Téléphone: +33 388378888

Courriel: sers@sers.eu

Fax: +33 388378877

Code NUTS: FRF11

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.sers.eu>

I.2) Informations sur la passation conjointe de marchés

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: <http://www.sers.eu>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: <http://www.sers.eu>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autre type: Société d'économie mixte

I.5) Activité principale

Autre activité: Aménagement

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé:

Technoparc Nextmed à Strasbourg — Réhabilitation / extension des bâtiments ORL et Blum — Marche de maîtrise d'œuvre

- II.1.2) Code CPV principal
71221000
- II.1.3) Type de marché
Services
- II.1.4) Description succincte:
Technoparc Nextmed à Strasbourg — Réhabilitation / extension des bâtiments ORL et Blum — Marche de maîtrise d'œuvre
- II.1.5) Valeur totale estimée
Valeur hors TVA: 1.00 EUR
- II.1.6) Information sur les lots
Ce marché est divisé en lots: non
- II.2) Description
- II.2.1) Intitulé:
- II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
71221000
- II.2.3) Lieu d'exécution
Code NUTS: FRF11
- II.2.4) Description des prestations:
Mission de maîtrise d'œuvre
Budget prévisionnel de réhabilitation des bâtiments ORL et BLUM: 17 600 000 EUR HT (surface de plancher cumulée pour les 2 bâtiments: 10 000 m²).
Contenu de la mission
Le marché est constitué d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle se décomposant comme suit:
1)Tranche ferme:
DIA et ESQ, qui devront permettre de cerner la faisabilité du programme dans le volume imparti, ainsi que le budget. Le projet sera réalisé en BIM: par conséquent, le diagnostic nécessitera la réalisation de la maquette numérique de l'existant à partir de levés 3D à réaliser dans le cadre de la mission DIA.
2) Tranche optionnelle: APS — APD — PRO/DCE — ACT — VISA/EXE partielle (*) — DET — AOR assortie des missions complémentaires suivantes:
— coordination SSI;
— signalétique réglementaire;
— mission d'ordonnancement — pilotage — coordination;
— mise à jour maquette numérique après curage.
(*) Il est précisé que la mission EXE partielle comprend les métrés au stade DCE permettant aux entrepreneurs de s'engager sans ambiguïté, les détails d'exécution des lots architecturaux et la synthèse de tous les lots (SYN), ainsi que le VISA sur les plans d'EXE établis par les entrepreneurs.
Il convient également de noter que les missions APS — APD — PRO seront réalisées en BIM. Les entrepreneurs seront tenus de fournir les DOE en BIM pour l'exploitation des bâtiments.
Délai maximal d'affermissement: 1 an à compter de la notification du marché. Le titulaire du marché ne se verra accorder aucune indemnité d'attente ou de dédit en cas de retard ou d'absence d'affermissement de la tranche optionnelle.
Variantes: les variantes libres ne sont pas autorisées.

Aucune variante imposée n'est à chiffrer.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA: 1.00 EUR

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 30/11/2018

Fin: 30/11/2021

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération: non

II.2.11) Information sur les options

Options: oui

Description des options:

APS — APD — PRO/DCE — ACT — VISA/EXE partielle (*) — DET — AOR

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions:

Ne peuvent répondre au présent avis que les maîtres d'œuvre ou les équipes de maîtrise d'œuvre présentant et justifiant les compétences et spécialisations suivantes:

— une compétence en architecture qui interviendra tant en phase études qu'en phase travaux,

— une compétence dans l'ingénierie de la construction (ingénierie des structures),

— une compétence dans l'ingénierie des fluides (chauffage, climatisation, ventilation, plomberie...),

— une compétence dans l'ingénierie de l'électricité (courants forts et courants faibles),

— une compétence dans l'économie de la construction,

— une compétence en acoustique,

— une compétence en SSI,

— une compétence en BIM.

En cas de groupement, le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre devra répondre à la qualité d'architecte.

Le maître d'œuvre ou l'équipe de maîtrise d'œuvre devra fournir, à l'appui de sa candidature, une déclaration faisant apparaître:

— l'identité du candidat ou la composition de l'équipe (ou du groupement),
— une note détaillant et expliquant le fonctionnement du candidat ou de l'équipe (ou du groupement) pour le suivi des études et la réalisation du chantier, les compétences, la répartition des tâches ainsi que les moyens humains et logistiques généraux du candidat ou du groupement. Cette note pourra être accompagnée d'un schéma fonctionnel.

Notamment, cette note précisera expressément quel(s) membre(s) de l'équipe assure(nt) les compétences exigées ci-avant et notamment:

— le détail de la production des plans, les descriptifs et les pièces écrites, le suivi et le contrôle des travaux,

— le numéro d'inscription à l'ordre des architectes (ou pour les candidats étrangers, justification d'un titre d'architecte et de leur agrément à exercer cette activité délivré par leur pays d'origine), ainsi que, en cas de groupement, les qualifications des co-contractants.

L'architecte devra par ailleurs fournir:

— une note de motivation spécifique à cette opération (2 pages A4 maximum) (cette note n'étant pas la lettre de candidature),

— un dossier de références particulières mettant en évidence la liste des opérations réalisées dans un domaine similaire avec les précisions suivantes:

— nom du maître d'ouvrage,

— lieu de construction,

— type de mission de maîtrise d'œuvre,

— les cotraitants éventuels,

— le coût des travaux (en EUR HT),

— le taux de rémunération,

— l'année et le délai de réalisation,

— la surface du projet,

— les 3 références graphiques les plus significatives, sur format A3 horizontal reproductible (1 référence par page), ainsi que les 3 fichiers numériques correspondants à ces références, uniquement au format PDF (sur clé USB ou DVD). L'architecte fournira obligatoirement une des 3 références précitées au format IFC.

En cas de groupement, les autres membres du groupement fourniront la liste et la description complète des références significatives dans le domaine visé, avec indication.

Des missions réellement effectuées.

Les candidats ou les équipes candidates fourniront par ailleurs les documents administratifs suivants:

— en cas de groupement, la lettre de candidature DC1 (étant précisé que tous les DC1 du groupement devront être complets et strictement identiques) précisant l'identité de chacun des membres du groupement,

— déclaration sur imprimé DC2 (ou équivalent) dûment complétée et accompagnée des documents qui y sont mentionnés,

— si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à ce effet,

— les attestations d'assurance (RC professionnelle et exploitation).

En cas de groupement, chaque membre fournira ces attestations.

Chaque mandataire d'un groupement ne peut faire acte de candidature qu'une fois, alors que ses cotraitants sont autorisés à être candidats dans différents groupements.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection:

Le maître d'ouvrage s'appuiera sur les critères de sélection suivants:

- la qualité des références d'opérations similaires et/ou de reconversion de bâtiments à caractère patrimonial du candidat dans les 3 dernières années,
- les niveaux de compétences du candidat et la capacité globale du candidat à gérer et à coordonner le projet,
- le niveau de capacité du candidat à produire les plans de conception structurés en 3D (BIM),
- l'adéquation des moyens humains et logistiques généraux du candidat,
- la pertinence et la qualité rédactionnelle de la note de motivation et de la note détaillant le fonctionnement de l'équipe, notes devant être adaptées à l'opération objet du présent avis.

Pour le jugement des candidatures, le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières seront jugées insuffisantes. La liste des candidats admis à remettre une offre sera ensuite arrêtée par le pouvoir adjudicateur, sur la base des critères définis ci-avant.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution:

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Section IV: Procédure

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Informations sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: oui

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Date: 21/08/2018

Heure locale: 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:

Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires:

Délais d'exécution:

Études: rendu de la phase DIA en novembre 2018, engagement de la tranche optionnelle en décembre 2018 rendu de l'APD et du dossier PC en avril 2019, du PRO/DCE en décembre 2019 et choix des entreprises en avril 2020

Travaux:

— ORL: juin 2020 à mai 2021,

— BLUM: janvier 2021 à novembre 2021.

Le présent marché est couvert par l'accord sur les marchés publics.

Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique:

Cautionnement et garanties exigés: sans objet.

Modalités de variation des prix: prix fermes pour la tranche ferme, prix révisables pour la tranche optionnelle.

Aucune avance ne sera accordée.

Le délai global de paiement est de 45 jours à réception de la note d'honoraires par le maître d'ouvrage.

Modalités de financements: fonds propres, emprunt.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs: groupement conjoint avec mandataire solidaire des autres membres du groupement.

Critères d'attribution du marché:

Les critères d'attribution seront précisés dans le règlement de consultation adressés aux candidats sélectionnés.

Nombre limite de candidats admis à présenter une offre: 4.

En application des dispositions des articles 40 à 42 du décret n° 2016-360 du 25.3.2016, les candidatures et les offres peuvent être communiquées par voie électronique.

Remise des candidatures sous format électronique:

La plate-forme à utiliser pour la remise des candidatures est celle accessible depuis la rubrique «Appel d'offres» à l'adresse suivante:

www.sers.eu

Remise des candidatures sous format papier:

Les candidatures seront adressées par la poste sous pli cacheté et recommandé ou remises directement contre récépissé à M. le directeur général de la SERS — 10 rue Oberlin — BP 50011 — 67080 Strasbourg Cedex.

Type de procédure: procédure concurrentielle avec négociation, conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23.7.2015 et aux articles 25 II 3° et 90 II a) de son décret d'application n° 2016-360 du 25.3.2016.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les offres initiales avec les candidats retenus.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal de grande instance de Strasbourg
Quai Finckmatt, BP 1030
Strasbourg Cedex
67070
France
Téléphone: +33 388752727
Fax: +33 388752930

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**VI.4.3) Introduction de recours**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Les recours peuvent être introduits sur le fondement:

- soit de l'article 2 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7/5/09 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, avant la conclusion du contrat (référé précontractuel),
- soit de l'article 11 de ladite ordonnance (référé contractuel), au plus tard le 31^e jour suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou en l'absence de la publication de l'avis d'attribution, jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**VI.5) Date d'envoi du présent avis:
13/07/2018**